



## REFORME DE LA FORMATION INITIALE

Le 6 janvier 2005, la FPIP était conviée à la direction de la formation de la police nationale à une réunion relative à la mise en œuvre de la réforme applicable à la 205<sup>o</sup> promotion de février 2005.

Nous passerons les subtilités sémantiques et pédagogiques attachées à « L'APPROCHE PAR COMPETENCE DE LA SCOLARITE » qui, en concentré, tend à privilégier la connaissance empirique acquise à l'occasion des missions d'alternance au savoir purement théorique.

**De 7 incorporations par an nous passerions à 4** (février, mai, septembre et décembre) :

- 5 mois d'école
- 3 mois de stage
- 3 mois d'école
- 1 mois CA

Le stagiaire devrait connaître, en fonction de son classement et de son choix, sa direction d'affectation un mois avant la fin de sa scolarité.

Le but, les mettre sous tutelle de leur direction d'affectation pendant leur dernier mois de stage. Des formateurs issus de chaque direction seront dépêchés sur site pour « pré conditionner » leurs futurs effectifs.

« UN JURY DE FIN DE SCOLARITE » apparaît. Il devrait instrumenter dès le 28 février 2005, date de sortie de la 201<sup>o</sup> promotion.

Ce jury composé de représentants de la DFPN et des différentes directions (les syndicats ne sont pas associés, vote en CTPC) aura la charge d'établir :

- La liste dans l'ordre du mérite ;
- La liste des stagiaires non reçus (note éliminatoire) mais ayant vocation à reprendre tout ou partie de la scolarité ;
- La liste de stagiaires ne remplissant pas les conditions requises pour épouser la fonction policière ; soit pour des raisons de notation ou de « profil ».